

COMMUNIQUE DE PRESSE

8 JUILLET 2009

Pour favoriser les économies d'énergie à la maison, Groupama innove en lançant la première formule de Rééquipement à Neuf « Ecologique »

Les appareils ménagers participent à la vie quotidienne des français : chaque foyer est équipé en moyenne de 6,5 gros appareils ménagers et de 13 petits appareils¹. L'acquisition d'appareils économes en énergie et peu polluants constitue aujourd'hui un désir croissant pour les ménages, sensibles aux enjeux environnementaux et prêts à s'équiper en conséquence. A l'écoute de ses assurés et désireux de contribuer au développement des valeurs environnementales, Groupama, 1^{er} assureur habitation, lance la première formule de rééquipement à neuf « écologique ». L'appareil défectueux non réparable sera systématiquement remplacé sans surcoût par un appareil de classe écologique au moins égale à A, voire A+.

La garantie Rééquipement à neuf « écologique » de Groupama

Le contrat habitation de Groupama, PRIVATIS, comprend une garantie « Rééquipement à neuf » en option dans la formule CONFORT ou incluse avec la formule TRANQUILLITE. Plus de 400.000 assurés de Groupama en bénéficient dès aujourd'hui. Le passage systématique en rééquipement à neuf écologique leur est désormais offert sans surcoût². Avec un double avantage :

- Ils réalisent des économies d'énergie (de 30 à 40%), tout en respectant l'environnement,
- Ils disposent d'un équipement à la pointe de la technologie.

Pour **Patricia Legrand**, Directeur Assurance Dommages Individuels de Groupama, « **Le lancement de cette garantie permettra aux assurés de devenir acteurs de leur environnement, tout en gagnant en pouvoir d'achat, et favorisera directement l'équipement des ménages en appareils écologiques** ».

Le changement des comportements : une tendance inscrite dans la durée

L'information du public et les économies potentielles constituent aujourd'hui un encouragement à l'acquisition d'appareils électro-ménagers écologiques :

- Les étiquettes-énergies apposées sur les appareils identifient clairement les modèles les plus performants. Les consommateurs connaissent largement l'étiquette énergie³ et s'y réfèrent au moment de leurs achats: en 2007, 79% de ceux qui la connaissent considèrent qu'elle a eu une influence importante sur leur choix.
- La différence de prix à l'achat est largement compensé par les économies réalisées : de 30 à 40% d'économie sur les factures d'eau et d'électricité pour des appareils de classe A ou supérieure.

Plus de 500 millions d'appareils électro-ménagers utilisés quotidiennement

Selon le GIFAM : le nombre d'appareils en service est considérable, avec 165 millions de gros appareils, 310 millions de petits appareils, plus de 50 millions d'appareils électriques fixes de chauffage et de production d'eau chaude. Chaque année, 13,5 millions de gros appareils ménagers, 36 millions de petits appareils et 6,5 millions d'appareils de chauffage et de production d'eau chaude par l'électricité sont achetés par les consommateurs français, soit une moyenne de 150 000 appareils par jour.

Contact presse : **Christophe HUMANN** - ☎ 01 44 56 32 66 – Fax : 01 44 56 76 90 -
Christophe.humann@groupama.com

¹ Source : GIFAM (Groupement Interprofessionnel des Fabricants d'Appareils d'Équipement Ménager)

² Appareils concernés : gros électro-ménager « blanc » non réparable (lave-linge, réfrigérateur, congélateur, lave-vaisselle, four et cuisinière, table de cuisson)

³ 81% des personnes interrogées, contre 63% en 2007, selon un sondage SOFRES-ADEME publié en 2008.